

Image not found or type unknown



Association dans une sarl en partageant les parts de moitié

Par **pauline2a**, le **12/10/2009** à **16:32**

Bonjour, Une de mes connaissances me propose une association en créant une SARL , cependant je pense qu'elle est en grande difficulté financière dans sa propre EURL... Quels sont les risques que j'encours avec une association à 50/50 % des parts : vais-je récupérer ses dettes? Merci de votre réponse Cordialement Pauline